



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation sécuritaire de Montargis

Question écrite n° 4062

Texte de la question

M. Thomas Ménagé alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur la dégradation préoccupante de la situation sécuritaire et des conditions de vie des habitants de certains quartiers de Montargis, qui est notamment due à l'implantation et à l'expansion du trafic de stupéfiants. La presse locale s'est à plusieurs reprises faite l'écho de ce que le quartier De-Lattre-de-Tassigny, par exemple, est devenu un point névralgique du trafic de drogue rythmé par des nuisances incessantes, des actes de vandalisme et des affrontements violents entre trafiquants. La situation a culminé avec deux fusillades survenues en 2024, dont l'une a causé la mort d'un individu et grièvement blessé un autre. Ces événements ont profondément choqué les riverains et renforcé un climat d'insécurité permanent. De nombreux habitants expriment aujourd'hui leur sentiment d'abandon face à une situation qui semble hors de contrôle. En plus du danger direct représenté par ces violences, le quotidien des habitants est fortement altéré par la présence continue des trafiquants, qui occupent halls d'immeubles et parkings, imposent leur loi et détériorent les parties communes. Les locataires du rez-de-chaussée de certaines résidences doivent composer avec des odeurs d'urine, des attroupements bruyants à toute heure et des intimidations à peine voilées. Les femmes de ménage des immeubles, dépassées par l'ampleur des dégradations, ont même tenté d'interpeller les trafiquants par écrit pour leur demander de respecter un minimum d'hygiène. L'installation d'une caméra de vidéosurveillance a été immédiatement suivie de sa destruction, son poteau de fixation ayant été scié en pleine nuit. Les habitants pointent également le manque d'effectifs, notamment de police nationale, qui limite la capacité d'intervention et permet aux trafiquants de se réinstaller à chaque tentative de dispersion. Contrairement à d'autres communes confrontées à des problématiques similaires, Montargis ne bénéficie pas d'une présence policière renforcée et peine ainsi à enrayer la spirale de l'insécurité, en témoignent les émeutes de 2023 dont la ville a été victime. Cette situation est d'autant plus préoccupante que plusieurs établissements scolaires se trouvent à proximité des points de deal, exposant les enfants à des scènes de violence et à un environnement délétère. Les habitants redoutent à juste titre un drame impliquant un innocent, victime collatérale d'un règlement de comptes. Face à cette dégradation continue de la qualité de vie à Montargis, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour sécuriser durablement et efficacement la ville, renforcer les effectifs du commissariat, intensifier la lutte contre le trafic de drogue et mobiliser les moyens nécessaires pour protéger les habitants.

Texte de la réponse

Renforcer la sécurité de nos concitoyens dans leur vie quotidienne constitue une priorité absolue pour le ministre d'État, ministre de l'intérieur, aussi importante que la lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée. Dans le Loiret, la circonscription de police nationale (CPN) de Montargis – qui couvre 4 communes – disposait fin 2024 d'un effectif de 99 agents (agents affectés), qui a été renforcé début 2025, pour atteindre aujourd'hui 105 agents. Il convient en outre de rappeler qu'à la suite de la réforme de l'organisation territoriale de la police nationale mise en œuvre début 2024, l'ensemble des services relèvent désormais d'un commandement unifié à l'échelon départemental, permettant chaque fois que nécessaire le déploiement de renforts en appui des services locaux. La CPN de Montargis peut ainsi, en cas de besoin, s'appuyer sur des renforts de la direction

interdépartementale de la police nationale (DIPN) du Loiret. Des renforts de la CPN d'Orléans interviennent par exemple régulièrement à Montargis. La DIPN du Loiret compte au total, avec les circonscriptions de police nationale, 841 agents (données au 31 décembre 2024). À périmètre identique, cet effectif était de 746 agents fin 2023 et a donc été significativement renforcé. En matière de trafics de stupéfiants, Montargis bénéficie en particulier du soutien de la brigade criminelle du service interdépartemental de police judiciaire (SIPJ) et de l'antenne de l'OFAS (office anti-stupéfiants) d'Orléans. Des renforts de forces mobiles (CRS) ont également été déployés à plusieurs reprises en 2024, notamment pour des opérations « Place Nette ». Sans nier la réalité de la délinquance à Montargis qui excède les habitants, et l'insécurité à laquelle ils sont confrontés, la mobilisation de la police nationale porte ses fruits. Dans cette circonscription de police, les atteintes aux biens ont diminué de 16,4 % en 2024 – et les cambriolages de 26,4 % – et les violences aux personnes (atteintes volontaires à l'intégrité physique) de 4,4 %. Face aux règlements de comptes entre narcotrafiquants et à des points de deal très mobiles, la police nationale a agi sans relâche et mené de nombreuses opérations de sécurisation avec la police municipale. Témoignage du très fort investissement des policiers dans la lutte contre les stupéfiants, le nombre de faits de trafic et revente (sans usage) est en hausse de 175 % en 2024 dans cette CPN, tandis que le nombre de faits d'usage de stupéfiants a augmenté cette même année 2024 de 41 %. Le nombre de faits élucidés concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants a lui aussi augmenté, de plus de 50 %. Au niveau départemental (zone police et zone gendarmerie), on observe une légère baisse de la délinquance générale en 2024, mais une hausse de l'insécurité liée à la délinquance du quotidien (violences physiques, cambriolages, incivilités routières, etc.). La lutte contre la délinquance et notamment contre le trafic de stupéfiants doit se poursuivre, s'intensifier et gagner encore en efficacité. Tel est l'objet du plan départemental de restauration de la sécurité du quotidien, qui a été élaboré, à la demande du ministre d'État, ministre de l'intérieur, dans le Loiret comme dans tous les départements de France. Présenté le 21 février 2025 à Montargis par la préfète du département, le plan vise notamment une mobilisation de tous les moyens face aux narcotrafics et à la criminalité organisée, et en particulier le harcèlement sans relâche des points de deal, des opérations « coup de poing » en réponse à tout phénomène de violence par des armes à feu, des contrôles en association avec les polices municipales, et un renforcement des groupes de partenariat opérationnel pour davantage mobiliser les acteurs locaux de la prévention et de la sécurité. Face aux consommateurs, le recours à l'amende forfaitaire délictuelle – déjà bien engagé en 2024 – va s'accroître et les actions de sensibilisation des jeunes aux dangers de la drogue vont se développer, dans une optique revendiquée de culpabilisation du consommateur. Le plan départemental prévoit aussi d'accentuer l'occupation de la voie publique pour lutter contre les violences aux personnes, notamment en multipliant les patrouilles pédestres dans des secteurs cibles. Des opérations de déstabilisation des points de deal et de lutte en profondeur contre le trafic continueront d'être menées, avec le renfort de moyens zonaux voire nationaux chaque fois que nécessaire. D'ores et déjà, une « opération de restauration de la sécurité du quotidien » a été menée le 11 mars 2025 à Montargis, avec le renfort de la CRS 8 – unité à projection rapide de nouvelle génération, hautement spécialisée – et d'un détachement d'une unité motocycliste zonale des CRS. Mobilisant au total plus de 130 agents, cette opération à laquelle ont été associées les polices municipales de Montargis et de Châlette-sur-Loing, ainsi que plusieurs administrations impliquées dans le dispositif CODAF, s'est notamment traduite par une dizaine d'interpellations. Depuis le début de l'année 2025, le quartier de Lattre de Tassigny a, en outre, été régulièrement et massivement occupé par les forces de l'ordre, qui y ont mené plus de 20 opérations au cours des seuls mois de janvier et février.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Ménagé](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4062

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 683

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4540